

Diagnostic PEMD

TRIPODE – 11^{ème} ETAGE

Site	CHU DE BORDEAUX	Client CHU DE BORDEAUX 12 Rue Dubernat 33400 TALENCE
Date de visite :	12 et 15/02/2026	
Date de rapport :	17/02/2026	
Adresse d'intervention	Place Amélie Raba Léon 33000 Bordeaux	
N° du rapport :	29565596	
Nom du diagnostiqueur PEMD :	Vincent MONTAGNON Bureau Veritas Exploitation Cœur de Tersol- Bâtiment A 30 avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC	



Ce rapport contient 64 pages dont 1 page de garde.

Sommaire

SYNTHESE ET CONCLUSION	3
1. Enjeux et contexte de de la mission	4
1.1. Les fondamentaux de l'économie circulaire définitions	4
1.2. Loi AGEC et déchets de déconstruction	5
1.3. Objectifs du diagnostic PEMD	6
1.4. Textes de référence	7
1.5. Enjeux de la mission	8
1.5.1. Opération	8
1.5.2. Détails opération / caractéristiques	8
1.6. Contexte	10
1.6.1. Documentation	10
1.6.2. Vices et désordres apparents	10
1.6.3. Méthodologie et limites de prestation	11
2. Résultat du diagnostic	13
2.1. Récapitulatif des saisies	13
2.2. Proposition de réemploi	15
2.2.1. Généralités sur le réemploi	15
2.2.2. Recommandations génériques pour le MOA pour développer ses actions de réemploi	16
2.2.3. Options de réemploi retenues par le maître d'ouvrage	16
2.2.4. Limites des indications relatives au réemploi	16
2.2.5. Proposition de réemploi des PEM de l'opération	17
2.2.6. Proposition de réemploi des PEM de l'opération	20
2.3. Déchets	22
2.3.1. Focus REP PMCB	22
2.4. Acteurs - schéma local	26
ANNEXE 1 – Définition des catégories de déchets	29
ANNEXES FOURNIES	30

SYNTHESE ET CONCLUSION



TRIPODE – 11ème ETAGE

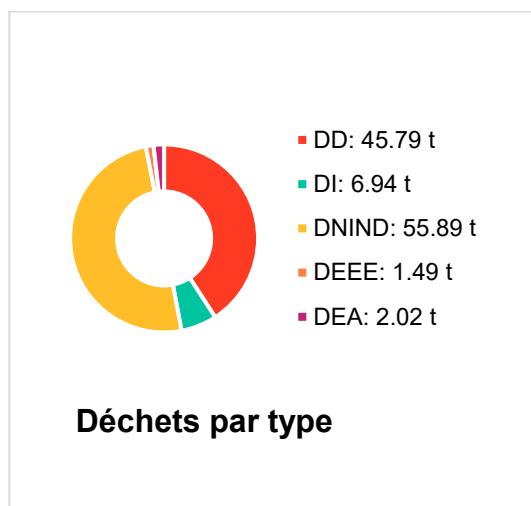
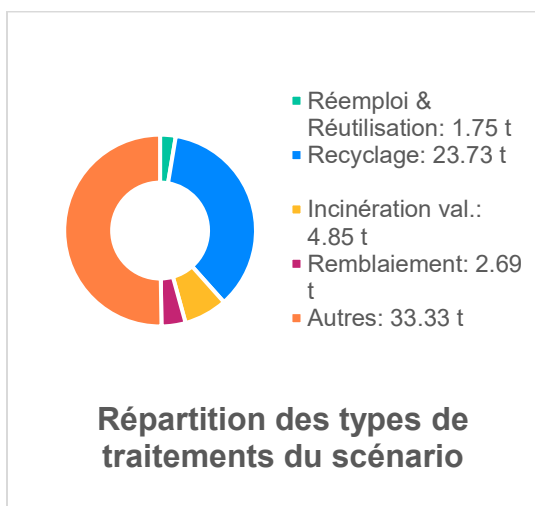
Le diagnostic PEMD que nous avons réalisé pour votre compte sur l'opération CHU DE BORDEAUX - TRIPODE – 11ème ETAGE a permis d'analyser 112,14 tonnes de ressources libérées (y compris DD, soit 66,35 tonnes hors DD).

Nous vous proposons le scénario de traitement du gisement, Scénario 17/02/2026 14:59:33 qui est détaillé en partie 2 et dont la synthèse est la suivante :

Masse totale du gisement	Masse du gisement sans déchets dangereux	Masse totale en réemploi	Taux de valorisation 3R ¹	Taux de valorisation avec remblaiement carrière ²
112.14 t	66.35 t	1.75 t	38.41 %	42.46 %

¹ Sans le remblaiement de carrière et Déchets dangereux

² Avec le remblaiement de carrière et sans les déchets dangereux



DD : Déchet dangereux

DI : Déchet Inerte

DNIND : Déchet Non Inerte et Non Dangereux

DEEE : Déchet d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement

La définition des typologies de déchets et des modes de valorisation est donnée en partie 2

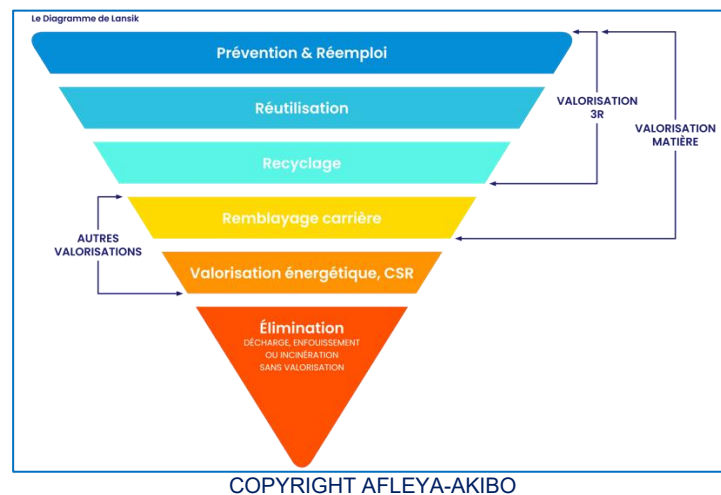
1. Enjeux et contexte de de la mission

1.1. Les fondamentaux de l'économie circulaire définitions

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur.

L'enjeu est de **réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.**

Le diagramme de Lansik illustre la hiérarchie des modes de traitement à respecter pour traiter les produits / équipements / matériaux impactés par des travaux de déconstruction. Il est un guide utile des projets vers la circularité.



Prévention/réduction des déchets

Éviter le remplacement lors de la conception du projet.

Valorisation matière

- Réemploi : récupérer ou réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction.
- Réutilisation (sous la même forme) : utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi (le produit devient un déchet avant de redevenir un produit).
- Recyclage : transformer la matière en de nouveaux produits.
- Remblayage carrière : utiliser des déchets inertes pour combler les excavations et aménager les terrains, à condition que les déchets inertes remplacent des matériaux vierges.

Incinération avec récupération d'énergie :

Cette technique est utilisée pour la gestion publique des déchets et est exploitée largement par les industries (fours d'incinération et de cimenterie).

Élimination :

« Solution » ultime de gestion des déchets : enfouissement ou incinération non valorisée des déchets.

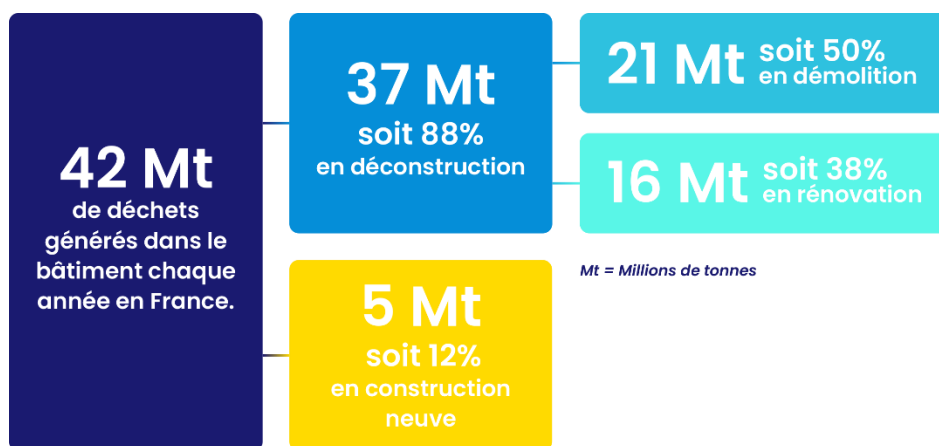
1.2. Loi AGEC et déchets de déconstruction

En France, la gestion des déchets de construction est régie par la loi depuis plusieurs décennies. La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), promulguée en 2020, vise à promouvoir le recyclage et la valorisation des matériaux. Elle comprend des volets importants pour le secteur de la construction.

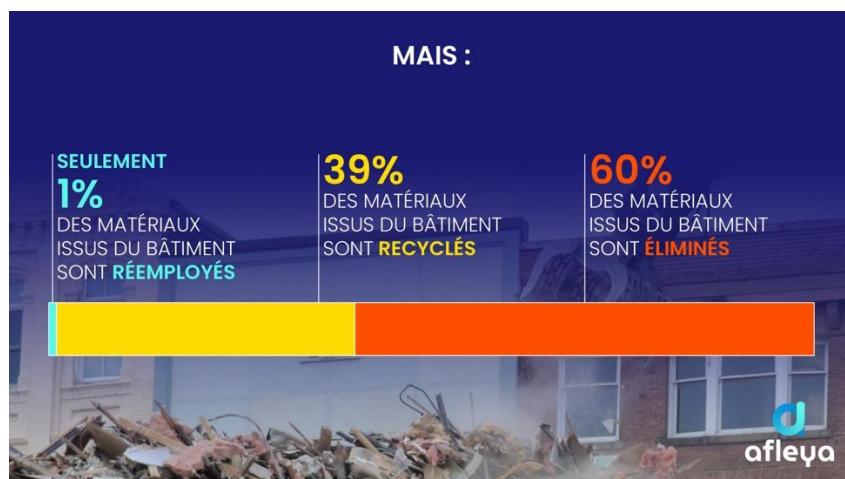
Le tri et la traçabilité des déchets générés sur les chantiers sont renforcés : ligne de devis séparé dans les marchés de travaux, obligation du tri selon 7 flux, mise en place de « Trackdéchets » pour les déchets dangereux.

Une filière REP (dite PMCB – produits matériaux de construction des bâtiments) est créée avec 4 éco-organismes chargés de financer la collecte et l'élimination des déchets de chantier, avec des objectifs ambitieux d'amélioration du taux de réemploi et du taux de recyclage.

Rappel des enjeux de déchets du bâtiment :



Graphique Afleya – Copyright.



Graphique Afleya – Copyright.

Les progrès à faire dans les prochaines années sont importants. La Commission Européenne a fixé aux États l'objectif d'atteindre, à partir de 2020, 70% de taux de valorisation matière des déchets. Pour les Déchets Non Inertes non Dangereux (DNIND), cet objectif a été fixé à 55% en 2020 et passe à 65% en 2025.

L'agrément des éco-organismes de la REP PMCB est soumis à l'atteinte d'objectifs de valorisation ambitieux sur les deux catégories de déchets :

Recyclage

Année	2021	2027	Enjeux complémentaires
Béton	33,3%	60%	
Métal	90%	90%	Améliorer le taux de collecte
Bois	41%	45%	
Plâtre	16%	37%	
Plastiques	17%	24%	
Verre	3%	18%	Favoriser la boucle fermée

Réemploi

Année	2021	2024	2027	2028
Taux de réemploi	<1%	2%	4%	5%

1.3. Objectifs du diagnostic PEMD

La loi AGECE prévoit une nouvelle obligation pour les maîtres d'ouvrages détaillée sous le décret n°2021-872 du 30 juin 2021, complété par l'arrêté d'application du 26 mars 2023.

Les maîtres d'ouvrages ont pour obligation de réaliser un diagnostic PEMD. pour la gestion des Produits, Équipements, Matériaux (PEM) et des Déchets (D) issus des bâtiments démolis ou en « rénovation significative » :

- Dont la surface cumulée de plancher est supérieure à 1000 m² (ensemble de bâtiments à l'échelle de l'opération),
- D'une opération concernant au moins un bâtiment ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'[article R. 4411-6 du code du travail](#)).

Une démolition de bâtiment ou d'une partie majoritaire de bâtiment, au sens du I de l'article R. 126-9 du code de la construction et de l'habitation, est une démolition qui porte sur au moins la moitié de la surface de plancher des bâtiments concernés.

Une opération de rénovation est considérée comme significative au sens du II de l'article R. 126-9 du code de la construction et de l'habitation si elle consiste à détruire ou remplacer au moins deux des éléments de second œuvre mentionnés ci-dessous :

- Plus de la moitié de la surface cumulée des planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ;
- Plus de la moitié de la surface cumulée des cloisons extérieures ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ;
- Plus de la moitié des huisseries extérieures ;
- Plus de la moitié de la surface cumulée des cloisons intérieures ;
- Plus de la moitié des installations sanitaires et de plomberie ;
- Plus de la moitié des installations électriques ;
- Plus de la moitié des systèmes de chauffage.

Ce diagnostic PEMD, réalisé préalablement au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (construction, démolition, aménagement) à défaut avant l'acceptation des devis ou la passation des marchés de démolition / rénovation, devra fournir une estimation de la nature, de la quantité et de la localisation :

- Des produits, matériaux de construction et équipements constitutifs des bâtiments ainsi que de leur fonction ; des déchets potentiellement générés par ces produits, équipements, matériaux et des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments ;
- Une estimation de l'état de conservation des produits, équipements et matériaux ; des indications sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, l'estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements et matériaux qui peuvent être réemployés ;
- À défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets, en vue de leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination ;
- Des indications sur les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination.

Le diagnostic PEMD a pour vocation de contribuer à l'accélération du passage à l'économie circulaire dans le secteur de la construction. Il permet d'accélérer la mise en place de la hiérarchie des modes de traitement des gisements de déconstruction

1.4. Textes de référence

Ce diagnostic est réalisé par rapport aux référentiels suivants :

- Articles L126-34 à L126-35, R126-8 à R126-14 du Code de la construction et de l'habitation (créés par le décret n°2021-872 du 30 Juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation et fixant les conditions de mise en œuvre de solutions d'effet équivalent).
- Arrêté du 26 mars 2023 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments et abrogeant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Arrêté du 26 mars 2023 portant autorisation d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments dénommé « plateforme PEMD »

1.5. Enjeux de la mission

1.5.1. Opération

L'opération est située Place Amélie Raba Léon 33000 Bordeaux et sera appelée TRIPODE – 11ème ETAGE dans la suite du document

Cette opération comprend les bâtiments suivants :

- TRIPODE - 11 -ème étage, aile 1 et 2 noyau central

Adresse	Place Amélie Raba Léon 33000 Bordeaux
Cadastre	NC
Date permis de construire	1973
Éléments à prendre en compte dans le périmètre de l'opération	Aile 1 et 2 noyau central (hors périmètre, ascenseurs, et les cages d'escaliers)
Typologie de bâtiments	Etablissement de santé
Éléments de l'historique des bâtiments à prendre en compte	Sans objet
ICPE	Oui
Surface de plancher cumulée	2760 m ²
Bâtiment occupé ou non, friche	Occupé

1.5.2. Détails opération / caractéristiques

Restructuration du noyau central, des 2 ailes 1 et 2 du 11^{ème} étage du Tripode

- ✓ Démolition de l'ensemble des salles d'eau, sanitaires publics
- ✓ Démolition de certaines cloisons
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures
- ✓ Remplacement des portes intérieures (chambres, bureaux, porte coupe feux, portes gaines techniques)
- ✓ Dépose de l'ensemble des plafonds
- ✓ Remise au norme de l'installation électrique
- ✓ Dépose des réseaux de fluides médicaux
- ✓ Désamiantage

Plan de localisation des ouvrages



Procédé constructif :

Nom du Bâtiment	Descriptif succinct du bâtiment
TRIPODE - 11 -ème étage, Noyau central, aile 1 et 2	• Structure porteuse béton • Cloisonnements intérieurs carreaux de plâtre • Toiture terrasse

1.6. Contexte

1.6.1. Documentation

Pour réaliser le diagnostic, nous avons eu accès aux documents suivants :

Documents	Fourni	Référence documents
Plan des bâtiments à démolir ou objet de la rénovation significative	☒	
DOE de la construction à démolir et fiches descriptives des matériaux	☐	
Historique d'occupation des locaux (activités, équipements)	☐	
Si ICPE : Mémoire de cessation d'activité	☐	
Diagnostic amiante avant travaux y compris de démolition	☒	Rapport adx ref MA2510153927 du 12/11/2025
Diagnostic plomb avant travaux y compris de démolition Nota : le seuil de 1 mg/cm ² fixé par le code de la santé publique sera utilisé pour quantifier les PEMD en déchets dangereux	☒	Rapport adx ref MA2602018765 du 17/02/2026
Diagnostic termites	☐	
Diagnostic État Parasitaire	☐	
Diagnostic de pollution des sols	☐	
Arrêté municipal pris en application de l'article L126-7	☐	
Tous documents de travail et informations nécessaires à la bonne exécution de ce diagnostic (plans réseaux, polluants...)	☐	

1.6.2. Vices et désordres apparents

Bureau Veritas réalise le diagnostic PEMD sans réaliser de sondage relatif à la solidité de l'ouvrage. A ce titre, il est considéré :

- Le désordre apparent du bâtiment est celui qui est décelable par constat visuel et au moment de la prestation.
- Un désordre est qualifié de « vice apparent » lorsque l'opérateur peut en connaître et en mesurer toutes les conséquences par constat visuel.

Informations relevées dans les rapports mis à disposition par le maître d'ouvrage		Localisation
État de dégradation du bâti identique au CREP	☐	
Les locaux présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré(e)	☐	
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	☐	
Les locaux présentent des moisissures ou de nombreuses taches d'humidité	☐	

Informations relevées lors de la visite de reconnaissance du site		Localisation
Escalier instable	☐	
Élément de structure endommagé	☐	
Effondrement plancher	☐	
Fissure profonde ou indicateur de fissure	☐	
Inondation de parties de bâtiments	☐	
Locaux ou parties inaccessibles	☒	Zone plénum visible partiellement
Mesures compensatoires en place (Étalement, remblaiement, soutènement en place, pompage...)	☐	

Précautions de démolition ou de rénovation significative :

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des mesures conservatoires sont à mettre en œuvre et à évaluer par les entreprises en charge du marché de travaux de dépose ou de démolition.

1.6.3. Méthodologie et limites de prestation

ETAPE 1 : Étude documentaire

Examen des documents transmis par le maître d'ouvrage, permettant d'identifier les matériaux constitutifs du bâtiment à démolir ou objet de la rénovation significative.

ETAPE 2 : Réalisation des repérages sur site

Visite exhaustive des locaux rendus accessibles.

Les locaux ou parties inaccessibles lors du diagnostic (serrure fermée, accès impossible, zone dangereuse, squats...) ou encore en exploitation et ne pouvant être diagnostiqués sont exclus du diagnostic.

Les différentes natures de matériaux visibles sont identifiées et repérées.

ETAPE 3 : Réalisation du diagnostic et rédaction du rapport

La rédaction du rapport est réalisée par la consolidation des informations via des exports de données sous différents formats. Un rapport final est rendu sous format pdf.

Limites du diagnostic réalisé :

En l'absence d'informations relatives aux travaux antérieurs, l'estimation des quantités de certains PEMD a été calculé à partir de ratios et d'informations techniques disponibles publiquement dans la littérature spécialisée.

Dans le cas de fondation ou d'éléments de structure enterrés (type réseaux par exemple), l'appréciation des quantités de matières ainsi que leur nature ne peuvent être appréciés sans la remise des éléments du dossier de recollement attesté comme sincère. Aussi, ces éléments non visibles sont estimés sur appréciation du diagnostiqueur. Il en va de même concernant les équipements techniques pour lesquels nous n'avons aucune notice.

Les matériaux de dalle béton avec du ferrailage ont été classés en tant que déchets inertes (DI). La proportion de ferrailage dans les bétons est faible comparée aux matériaux inertes. Les bétons doivent être concassés et le ferrailage doit être séparé du béton lors de la démolition.

Certains gisements ou déchets n'ont pas pu être quantifiés. Il s'agit des éléments suivants :

Gisements / déchets	Causes d'exclusion
Néant	

Certains gisements ou déchets ont été quantifiés grâce à des hypothèses, ratios ou estimations. Il s'agit des éléments suivants :

Gisements / déchets	Méthode de quantification
Néant	

Pour les matériaux amiantés ou plombés, seuls les éléments figurants dans les diagnostics réalisés sont la référence. Pour la quantification de ces gisements particulier, la méthode est la suivante :

- La quantification est réalisée sur la base des matériaux amiantés identifiés et localisé dans le rapport, mentionnée du présent rapport n° MA2510153927 du 12/11/2025
-
- La quantification est réalisée sur la base des matériaux avec une peinture au plomb identifiés et dans le rapport, mentionnée du présent rapport MA2602018765 du 17/02/2026 , le seuil de 1 mg/cm² fixé par le code de la santé publique sera utilisé pour quantifier les PEMD en déchets dangereux

Les éléments hors mission validés avec le maître d'ouvrage ne sont pas pris en compte dans le rapport

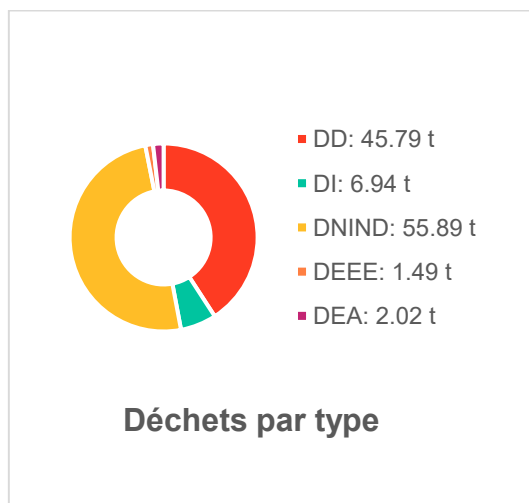
Éléments hors mission validés avec le maître d'ouvrage		Commentaire éventuels
Abords végétalisés du bâtiment	☐	
Éléments liés à l'usage du bâtiment	☐	
Mobilier en place sera retiré par le maître d'ouvrage avant les travaux	☒	
Les terres potentiellement pollués	☐	
Autres : à détailler	☐	

2. Résultat du diagnostic

La masse totale du gisement est : 112.14 t

Hors déchets dangereux, la masse du gisement est : 66.35 t

La répartition du gisement par typologie est la suivante :



DD : Déchets Dangereux

DI : Déchets Inertes

DNIND : Déchets Non Inertes Non Dangereux

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchets d'Équipements d'Ameublement.

2.1. Récapitulatif des saisies

Matériaux dangereux :

Ils représentent 40.83 % du gisement..

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Équipements-Matériaux	Masse (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²
Carreaux de plâtre avec enduit amianté- ep 80mm - poids indicatif : 70 kg / M2 (DD)	25.06 t	m2	358	1
Fenêtre - aluminium - double vitrage - avec mastic de vitrage amianté / poids indicatif : 29,7kg / M2 (DD)	8.58 t	m2	288.76	81
Enduit + peinture+ papier mural - amianté - en pâte - ep env 2 mm - poids indicatif : 1,85 kg /M2	4.85 t	m2	2619	1

¹ Quantité dans l'unité considéré (unité, ml, m², m³)

² Nombre de Produits-Équipements-Matériaux similaires / regroupés sous la même dénomination

Matériaux inertes :

Ils représentent 6.19 % du gisement.

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Équipements-Matériaux	Masse (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²
Faïence - céramique ep 0,8 cm : poids indicatif : 16 kg /M2	4.69 t	m2	293	1
WC suspendu - porcelaine - poids indicatif 19,6 kg	0.69 t	u	35	35
Colle carrelage - Masse indicative : 5,42kg/M2	0.47 t	m2	87	1

¹ Quantité dans l'unité considéré (unité, ml, m², m³)

² Nombre de Produits-Équipements-Matériaux similaires / regroupés sous la même dénomination

Matériaux non inertes - non dangereux :

Ils représentent 49,84 % du gisement.

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Équipements-Matériaux	Masse (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²
Carreaux de plâtre - ep 80mm - poids indicatif : 70 kg / M2	24.71 t	m2	353	1
Porte - bois - poids indicatif : 48 kg/M2	5.14 t	m2	105.39	42
Cloison fixe - 2 plaques plâtre + rails et montants + laine de verre 45 mm - démantèlement sur site - poids indicatif : 44,6 kg / M2	3.57 t	m2	80	1

¹ Quantité dans l'unité considéré (unité, ml, m², m³)

² Nombre de Produits-Équipements-Matériaux similaires / regroupés sous la même dénomination

Équipements électriques et électroniques :

Ils représentent 1.33% du gisement.

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Équipements-Matériaux	Masse (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²
Armoire électrique avec équipement- poids indicatif : 14kg	0.32 t	u	23	23
Plafonniers - 2 lampes fluorescentes - poids indicatif : 4,3 kg	0.24 t	u	55	55
Luminaires (60x60) encastrés à lamelles / Réflecteur + grille + lampes fluorescentes - poids indicatif : 2,3 kg	0.23 t	u	98	98

¹ Quantité dans l'unité considéré (unité, ml, m², m³)

² Nombre de Produits-Équipements-Matériaux similaires / regroupés sous la même dénomination

Équipements d'ameublement :

Ils représentent 1.81 % du gisement.

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Équipements-Matériaux	Masse (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²
Meuble haut - bois mélaminé poids estimatifs 25kg	0.53 t	u	21	21
Meubles sous paillasse humide poids estimatifs 80 kg	0.48 t	u	6	6
Bibliothèque bois portes vitrées masse estimative 80kg	0.32 t	u	4	4

¹ Quantité dans l'unité considéré (unité, ml, m², m³)

² Nombre de Produits-Équipements-Matériaux similaires / regroupés sous la même dénomination

2.2. Proposition de réemploi

2.2.1. Généralités sur le réemploi

L'article L541-1-1 du Code de l'environnement indique la définition suivante du **Réemploi** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est en haut du diagramme de Lansik et concourt à la réduction des déchets. Il doit donc être privilégié quand cela est pertinent.

En fonction de la nature et de l'attractivité des matériaux retrouvés sur votre site, nous pouvons retrouver 3 grands scénarios de réemploi possible :

Réutilisation interne sur le projet ou au sein du parc Immobilier du MOA.

Il s'agit de l'intégration des matériaux du bâtiment existant dans le projet architectural du futur projet ou au sein du parc immobilier. Ce scénario peut entraîner des frais liés à la rénovation ou transformation du matériau. Par ailleurs, ce scénario nécessite certaines vérifications de la part de l'entreprise, du bureau de contrôle, de l'économiste, du SPS et des BET sur les aspects techniques des matériaux et réglementaire, avant réutilisation directe du matériau.

Organisation d'une Ressourcerie sur le chantier

Selon la durée du chantier de curage/démolition, l'ouverture d'une ressourcerie sur site ou via un espace de stockage externe peut être intéressante.

Les gisements de matériaux intéressants pourront être entreposés, ce qui permettra de rendre compte de la quantité et qualité du panel de matériaux réutilisables.

Ils pourront être récupérés par les intervenants du chantier ou encore servir à un réseau d'acteurs locaux, sociaux et culturels (associations, atelier d'artiste, école, entreprises d'insertion...).

Le but n'étant pas d'alourdir la logistique du chantier ou encore d'ouvrir le chantier au public. L'idée de la ressourcerie sur site est bien de faciliter l'enlèvement des matériaux par une gestion facilitée : une zone de stockage des matériaux et un enlèvement aisé par des repreneurs identifiés.

En effet, la venue d'une personne extérieure au chantier devra être opérée de manière cadrée par le personnel du chantier et devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la maîtrise d'ouvrage et de l'entreprise de curage/démolition.

Revente ou don en l'état

Il s'agit de la revente ou le don des matériaux en l'état à des professionnels, particuliers ou associations...

L'avantage est de donner/revendre le matériau directement en l'état sans travaux de remise en état ou transformation préalable.

En fonction de la valeur intrinsèque du produit, de l'offre et de la demande du marché actuel, il pourra être vendu ou donné.

Plusieurs possibilités de revente ou don des matériaux peuvent être envisagées :

- Via les plateformes en ligne : plusieurs plateformes en ligne de matériaux de réemploi existent sur le marché.
- Via les associations : des associations telles qu'Emmaüs ou des ressourceries peuvent être intéressées pour la récupération de certains matériaux (mobiliers ou outillages notamment).
- Via les entreprises présentes sur le chantier : elles pourraient être intéressées pour récupérer certains matériaux pour les réutiliser sur d'autres de leurs chantiers.

- Via retour auprès des fournisseurs ou fabricants dans le cas de matériaux bien spécifiques (ascensoriste, pépinière, équipements techniques...).

2.2.2. Recommandations génériques pour le MOA pour développer ses actions de réemploi

Le MOA est soumis à une obligation de proximité, c'est-à-dire qu'il doit identifier les acteurs de réemploi implantés sur le territoire de son chantier. Art L541-1, L541-1-1 et L541-2-1 du code de l'environnement

Les matériaux de réemploi sont des biens mobiliers, qui n'ont pas le statut de déchet, dont le propriétaire est le MOA. Dans le cas de cession / réemploi Ex-situ, ils doivent faire l'objet d'un transfert de propriété.

Il est préconisé d'adapter les CCTP pour assurer une dépose préservante de ces PEM. Il convient également de mettre en place un contrôle après dépose pour s'assurer du maintien de leur efficacité et de l'état de fonctionnement. Elle est fortement conseillée pour des questions assurantielles.

2.2.3. Options de réemploi retenues par le maître d'ouvrage

Ces informations sont utiles pour les entreprises de démolition ou de déconstruction afin d'organiser la logistique des flux suivant le programme du maître d'ouvrage.

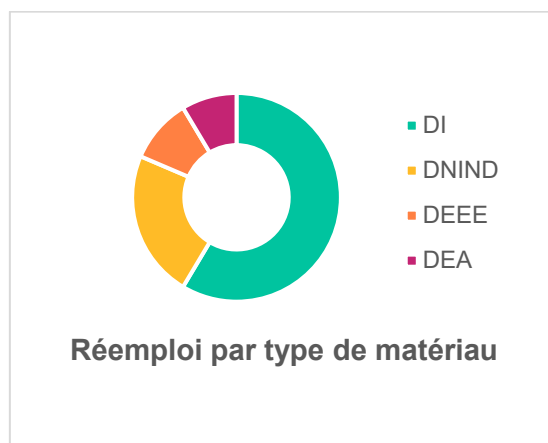
Option de réemploi	Choix prioritaire
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur le même site de l'opération.	☐
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur un autre site.	☐
Le maître d'ouvrage souhaite être informé de la possibilité de réemploi par l'intermédiaire d'une filière de réemploi locale.	☒

2.2.4. Limites des indications relatives au réemploi

Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose doivent faire l'objet d'une évaluation par un professionnel avant mise en œuvre sur un même site ou autre site du maître d'ouvrage.
Les équipements estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose nécessitent une révision avant mise en œuvre.
Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre que si l'historique résumé dans la fiche signalétique permet d'apprécier un contexte similaire.
Les objets avec un marquage de qualité et estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre uniquement dans les conditions décrites dans le rapport d'essais.
Le réemploi d'Éléments Structuraux (ES) en zone sismique doit faire l'objet d'un diagnostic sismique.
Le réemploi d'Éléments Non Structuraux (ENS) en zone sismique que pour les matériels prévus à ce cas de mise en œuvre.

2.2.5. Proposition de réemploi des PEM de l'opération

L'estimation de la possibilité de réemploi ne préjuge en rien de la performance intrinsèque d'un objet. L'évaluation de sa performance après dépose demeure de la responsabilité de l'acteur en charge de la mise à disposition de l'objet en vue de son réemploi.



Il est proposé d'affecter en réemploi 15.39% du gisement (hors DD) en masse

Nous proposons les matériaux suivants en réemploi :

Photo	Catégorie	Produits -Équipements- Matériaux	Masse totale du gisement (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²	État	Filière	% du gisement
	10.2.462 - Autres éléments de distribution électrique	Point d'accès Wifi - plafonnier - poids indicatif : 0,767 kg	< 50kg	u	5	5	Bon : 100	Réutilisation Pour maintenance	100
	10.3.472 - Dalles lumineuses	Panneau led 60x60x3 - poids indicatif : 1,9 kg / unité	< 50kg	u	20	20	Bon : 100	Réutilisation Pour maintenance	100

Photo	Catégorie	Produits -Équipements- Matériaux	Masse totale du gisement (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²	État	Filière	% du gisement
	11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Bibliothèque bois portes vitrées masse estimative 80kg	0.32 t	u	4	4	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 0 0 100 0
	11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Porte de placard meuble bas paillasse - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	< 50kg	m2	1.87	5	Bon : 100	Réutilisation	100
		Porte de placard meuble haut - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.10 t	m2	9.2	20	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 100 0 100 0
	11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard colonne- bois compact masse indicative : 11 kg / M2	< 50kg	m2	1.2	2	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 100 0 100 0
	11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard meuble bas paillasse - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	< 50kg	m2	1.75	8	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 100 0 100 0
	11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard meuble haut - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	< 50kg	m2	0.6	2	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 100 0 100 0
	5.1.282 - Plaques / Panneaux	Cloison démontable - vitrée + 2 plaques bois vitre - sur montant alu - démantèlement sur site - poids indicatif : 29 kg / M2	1.48 t	m2	51	2	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 0 0 100 0

Photo	Catégorie	Produits -Équipements- Matériaux	Masse totale du gisement (t)	Unité	Quantité ¹	Occurrence ²	État	Filière	% du gisement
	5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - huisserie métallique - eval surface / poids indicatif : 48 kg/M2	0.83 t	m2	711144	42	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 0 0 100 0
	8.2.393 - Diffuseurs	Diffuseur de ventilation acier - pour remplacer dalle de plafond 60cm - sans caisson- poids indicatif : 4 kg /unité	0.06 t	u	15	15	Bon : 100	Réemploi Sur site Autre(s) site(s) Envoi en filière de réemploi Autre	100 0 0 100 0
	8.3.404 - Cassettes	Cassette plafond- système de climatisation - plafond - poids indicatif :25kg	0.10 t	u	4	4	Bon : 100	Réutilisation sur site	100

¹– Quantité : la quantification de l'unité du produit (ex 10 m2)

²– occurrence : le nombre de produits / matériaux similaires dans l'inventaire (Ex occurrence = 4 : 4 fois - 10 M2)

Vous trouverez annexés, pour les PEM réemployables, des documents avec les détails des localisations, des conditions de dépose et de transport, l'index photos.

Vous trouverez si l'option a été retenue au contrat la fourniture de fiches matériaux pour les PEM réemployables.

Ces livrables initialisent le processus de traçabilité des PEM réemployables et d'aide à leur commercialisation.

Elles pourront être utilement réutilisées ultérieurement au cours de la phase travaux pour être précisées, enrichies et constituées des éléments de traçabilité des produits de réemploi.

2.2.6. Proposition de réemploi des PEM de l'opération

Pour réaliser le scénario tel que nous le proposons, nous vous proposons les filières et acteurs du réemploi suivants.
Nous conseillons de privilégier des acteurs locaux, à proximité du chantier.

Acteur du réemploi	Produits – Équipements – Matériaux	Infos sur l'acteur
3.14 Conception (à 210.7 km) <i>Acteur spécialisé</i> <i>Plateforme Digitale et physique</i>	Bibliothèque bois portes vitrées masse estimative 80kg	Adresse : 69 Boulevard Richard Wagner, 31300 Toulouse Tél. : 07 69 06 36 10 Email : contact@3-14conception.com Site : https://3-14conception.com
VALO 33 (à 21.3 km) <i>Acteur généraliste</i> <i>Plateforme Digitale et physique</i>	Cloison démontable - vitrée + 2 plaques bois vitre - sur montant alu - démantèlement sur site - poids indicatif : 29 kg / M2	Adresse : ZA d'Anglumeau, 2 Rue Ray Janton - 33450 Izon Tél. : 07 48 88 22 42 Email : j.sirdey@valo.info Site : https://www.valo.info/
Bathestia Recup (à 53.8 km) <i>Acteur généraliste</i> <i>Plateforme Physique</i>	Diffuseur de ventilation acier - pour remplacer dalle de plafond 60cm - sans caisson- poids indicatif : 4 kg /unité Porte - bois - huisserie métallique - eval surface / poids indicatif : 48 kg/M2	Adresse : 317 D120, 40410 Moustey, France Tél. : 06 87 72 64 90 Email : bathestia@gmail.com Site : https://bathestia.fr/

10.3.472 - Dalles lumineuses

- Acteur 1- CHU DE BORDEAUX pour maintenance

11.1.508 - Placards préfabriqués ou menuisés

- Acteur 1 CHU DE BORDEAUX pour maintenance

8.3.404 - Cassettes clim

- Acteur 1 -CHU -réemploie sur site

2.3. Déchets

2.3.1. Focus REP PMCB

Un nouveau système de gestion de déchets de construction est entré en vigueur en 2023. L'article L. 541-10-1 (4°) du code de l'environnement dans sa rédaction issue de l'article 62 de la loi « AGECE » prévoit que les déchets issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment sont repris sans frais lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée et qu'une traçabilité de ces déchets doit être assurée.

6 flux ont été objectivés dans les agréments : Déchets inertes / Bois / Métaux / Plastiques / Menuiseries vitrées / Plâtres.

D'autres flux PMCB sont également soutenus : Laine de verre / Laine de roche / Revêtements de sol hors PVC / Membranes bitumineuses / Isolants PSe / Déchets diffus.

Sur les déchets non inertes, le soutien financier est complet sur les coûts de traitement et à hauteur de 50% pour la partie collecte jusqu'au 31 décembre 2025 et à hauteur de 80% à partir du 1er janvier 2026.

Sur les déchets inertes, le soutien financier est de 80% en 2024 et 100% à partir de 2025 sur les coûts de traitement et à hauteur de 50% pour la partie collecte jusqu'au 31 décembre 2025 et à hauteur de 80% à partir du 1er janvier 2026.

Année	Référence 2021	Objectifs 2027	Résultat du scénario	Masse	Ordre de grandeur des économies
Plastiques	17 %	60 %	3.54	0.52 t	
Bois	41 %	45 %	41	21418.78 t	
Métaux	90 %	90 %	90	5122.09 t	
Laines minérales de verre			0	1.11 t	
Laines minérales de roche			0	0.3 t	
Plâtre qualité 1	16 %	37 %	0.16	29.33 t	
Menuiseries Vitrées	3% verre - 17% plastique - 90% métal	18% verre - 60% plastique - 90% métal	28	0.38 t	
Déchets inertes	33%	60%	34.42	6.78 t	

Pour les déchets, nous vous proposons les filières de traitement suivants en respect de la hiérarchie des modes de traitement préconisé par la réglementation (réutilisation / recyclage matière / autres valorisations / élimination).

Déchets	Filière préconisée	Recyclage	Inc.Val	Remblayage	Élimination	Masse (t)
Laine de roche	Filière de référence Laine de roche (ADEME - étude préfiguration REP PCMB) : 0% recyclage	0	0	0	100	0.42 t
Bois B	Filière de référence Bois B (Etude ADEME - préfiguration REP PMCB 2021) : Recyclage : 41% / incinération valorisée : 36% / Elimination : 23%	41	36	0	23	35302.30 t
Carrelages et faïences	Filière de référence carrelages - faïence (idem ADEME Gravat) : réemploi + recyclage 38% - élimination : 23% - remblayage carrière : 38%	38	0	38	24	4.69 t
Béton - Mortier minéral	Hypothèse de référence béton + mortier minéral (ADEME - gravats) : recyclage 33% - élimination : 23% - remblayage : 38% - réemploi & réutilisation : 5%	38	0	38	24	0.47 t
Aluminium	Hypothèse de référence - aluminium : benne en mélange / recyclage Matière = 90% (attention taux de collecte <100%)	90	0	0	10	1.85 t
Verre hors Menuiserie	Filière de référence verre (ADEME - Etude préfiguration REP PCMB) : 3% recyclage - le reste en élimination	3	0	0	97	0.34 t
Laiton	Fin de vie de référence = 90% recyclage du laiton (attention taux de collecte <100%)	90	0	0	10	< 50kg
Céramique sanitaire	Filière de référence : recyclage 23% - remblayage carrière : 45%	23	0	45	32	1.62 t
Divers DNIND	Hypothèse de référence Divers : 0% recyclage - 100% élimination	0	0	0	100	0.06 t
DEEE - dangereux	Hypothèse de référence DEEE Dangereux : Eco-organisme (filière REP) - chiffres CSTB-OREE	76.6	9.7	0	13.7	0.59 t
Autres DEEE (non dangereux)	Collecte via ECOSYSTEM - autres DEEE non dangereux	83	8	0	9	0.34 t

Déchets	Filière préconisée	Recyclage	Inc.Val	Remblayage	Élimination	Masse (t)
plâtre	Filière de référence plâtre (ADEME - étude de préfiguration REP PCMB) : Recyclage 16% - Elimination : 84%	16	0	0	84	54.94 t
Déchet complexe - menuiserie ou cloison - alu+verre	Hypothèse de Référence Fin de Vie menuiserie alu (inies): 28% recyclage - 72% élimination	28	0	0	72	0.38 t
Laine de verre	Filière de référence laine de verre (ADEME - étude préfiguration REP PCMB) : 0% recyclage	0	0	0	100	1.11 t
Sources lumineuses (tubes fluorescents, néons, lampes à décharges, lampes à LED)	filière de référence RECYCLUM : 87,8% recyclage - Ecosystème ESR - tube fluorescent / néon / lampes) LED	87.8	0	0	12.2	0.09 t
Plastiques divers	Filière de référence (ADEME - analyse de la chaine de valeur du RY du plastique en France- 2014) : 5% recyclage - 9 % Incinération valorisée -Elimination : 86%	5.13	9	0	85.87	0.10 t
Cuivre	Fin de vie de référence = 90% recyclage du cuivre (attention taux de collecte <100%)	90	0	0	10	0.16 t
PVC - Rigide hors profils menuiserie	Filière de référence PVC rigide hors menuiserie (ADEME - analyse de la chaine de valeur du Recyclage du plastique en France- 2014) : 5% recyclage - 9 % Incinération valorisée	5	9	0	86	0.26 t
Résine	Hypothèse de référence résine : 0% recyclage - 100 % enfouissement (peu d'information disponible)	0	0	0	100	0.15 t
Bois composite	Fin de vie de référence : incinération valorisée :50% / Elimination : 50%	0	50	0	50	1665.81 t
Equipements divers (ascenseur, armoires, TGBT, ...)	filière de référence : Collecte via ECOSYSTEM - recyclage 83% - incinération valorisée : 8%	83	8	0	9	0.32 t
Acier à séparer (ferrailage...)	Hypothèse de référence acier à séparer : benne en mélange / recyclage Matière = 90% - taux de collecte <100%	85	0	0	15	0.52 t
DEA	Hypothèse de référence REP - VALDELIA ou ECO-MOBILIER	45	44	0	11	1.44 t

Déchets	Filière préconisée	Recyclage	Inc.Val	Remblayage	Élimination	Masse (t)
Acier à séparer (quincaillerie - rails - huisserie...)	Hypothèse de référence acier à séparer (quincaillerie, rails - huisseries..) : benne en mélange / recyclage Matière = 90% et taux de collecte <100%	90	0	0	10	8367.86 t
Acier	Hypothèse de référence Acier : benne en mélange / recyclage Matière = 90% - taux de collecte <100%	90	0	0	10	9.61 t

Vous trouverez annexés, pour les déchets, les détails des localisations, quantitatifs, des conditions de dépose et de transport

2.4. Acteurs schéma local

Pour réaliser le scénario tel que nous le proposons, nous vous proposons les filières et acteurs suivants :

Déchets inertes

CENTRES DE TRAITEMENT		DÉCHÈTERIES PUBLIQUES	COLLECTEURS
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 SBVM	7,15 km	FLOIRAC	
2 SITA SUD-OUEST	7,92 km	PESSAC	
3 CARRIERE DE SENON	8,12 km	SENON	
4 DECHETERIE HOE SERVICES	8,24 km	BORDEAUX	
5 DECHETERIE BRANDON RECYCLAGE	8,48 km	BORDEAUX	✓
6 Ecobenne	10,82 km	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	
7 VEOLIA BEGLES	13,16 km	BEGLES	✓
8 SBVM	14,66 km	MERIGNAC	
9 PENA ENVIRONNEMENT	17,02 km	MERIGNAC	
10 CARRIERE LAFARGE	17,61 km	BLANQUEFORT	
11 TRANSPORTS BAQUEY	18,69 km	LE TAILLAN-MEDOC	
12 SDC AMBARES	19,2 km	AMBARES-ET-LAGRAVE	✓
13 AZURA RECYCLAGE - Site de Bassens	19,71 km	BASSENS	✓
14 PENA ENVIRONNEMENT	20,27 km	SAINT-JEAN-D'ILLAC	

+ NOUVELLE RECHERCHE
MODIFIER LA RECHERCHE
IMPRIMER

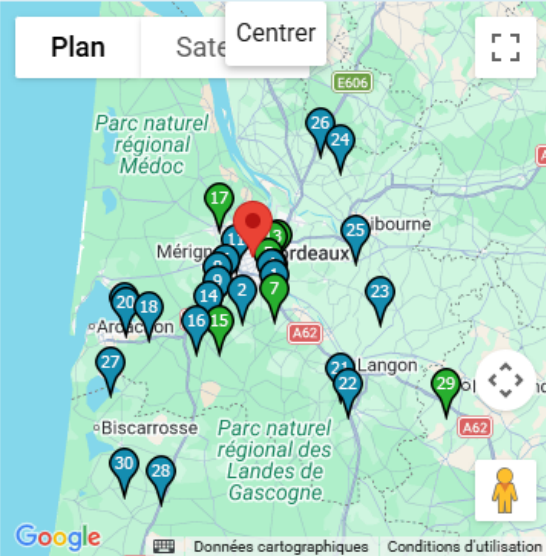
MA RECHERCHE

Localisation : Pl. Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux, France

Déchets : Tuile, brique, carrelage + Béton

Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan
Sat
Centrer



Points de collecte partenaires de la REP Bâtiment (PMCB)

Déchets non dangereux

Il y a un gisement important de menuiserie aluminium dans l'immeuble. De par leur vétusté, un réemploi n'est pas envisageable. Par contre il est possible de mettre en place un contrat spécifique avec un partenaire dans le but de recycler le verre et le châssis après le retrait du mastic amianté par une entreprise qualifiée pour le désamiantage.

CENTRES DE TRAITEMENT

DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

COLLECTEURS

+ NOUVELLE RECHERCHE

✎ MODIFIER LA RECHERCHE

🖨️ IMPRIMER

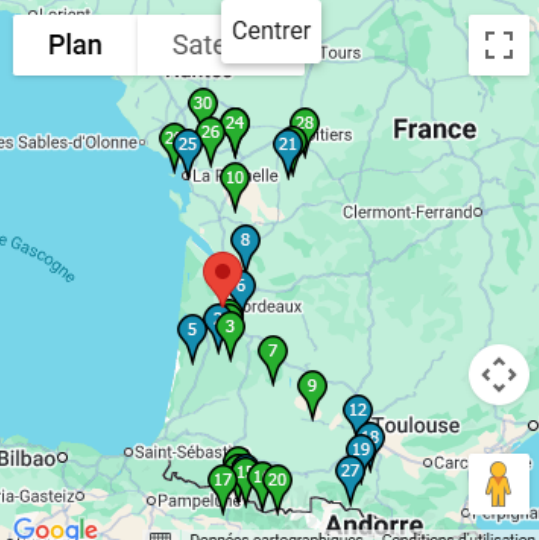
	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	DECHETERIE BRANDON RECYCLAGE	8,48 km	BORDEAUX	✓
2	Ecobenne	10,82 km	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	
3	VEOLIA BEGLES	13,16 km	BEGLES	✓
4	AZURA RECYCLAGE - Site de Bassens	19,71 km	BASSENS	✓
5	Ecotri Andernos	43,15 km	ANDERNOS-LES-BAINS	
6	Sarl Berwit Environnement	55,58 km	CERCOUX	
7	TGE - Tri Garonne Environnement	82,3 km	SAINTE-BAZEILLE	✓
8	VEOLIA	127,22 km	CHATEAUBERNARD	
9	VEOLIA PROPRETE BOE	141,1 km	BOE	✓
10	ROUVREAU RECYCLAGE	185,56 km	NIORT	✓
11	Point P - Pau Serres Castet	199,71 km	SERRES-CASTET	✓
12	VALMAT	205,04 km	BRESSOLS	
13	VEOLIA - LONS	214,62 km	LONS	✓
14	ISDI LUCIAT	217,21 km	PAU	

MA RECHERCHE

Localisation : Pl. Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux, France

Déchets : Déchets non dangereux mélangés + Bois non dangereux + Plâtre et plaques de plâtre + Plastique + Métaux + Menuiseries vitrées

Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.



Points de collecte partenaires de la REP Bâtiment (PMB)

Déchets dangereux

La prise en charge d'un déchet dangereux consiste en une prise en charge physique par un prestataire autorisé. Il convient de rappeler ici que, selon la réglementation, un producteur de déchets en est responsable jusqu'à son élimination. La carte ci-dessous présente la localisation des installations de traitement de déchets dangereux en région

CENTRES DE TRAITEMENT

DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

COLLECTEURS

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 PENA ENVIRONNEMENT	17,02 km	MERIGNAC	
2 PENA ENVIRONNEMENT	20,27 km	SAINT-JEAN-D'ILLAC	
3 CHIMIREC DARGELOS	139,26 km	TARTAS	
4 TOVO	141,36 km	BOE	
5 SAICA NATUR SUD	173,47 km	SAINT-GIRONS	
6 SNAM	184,44 km	NIORT	
7 SITA SUD OUEST	185,69 km	NIORT	
8 ATLANTIC DECHETS	188,32 km	ANGLET	
9 PREVOST ENVIRONNEMENT	192,72 km	FUMEL	
10 BOUCOU RECYCLAGE	197,64 km	MONTARDON	
11 SITA SUD-OUEST	212,87 km	BRIVE-LA-GAILLARDE	
12 APROVAL (Suez)	229,66 km	LIMOGES	
13 TRIADIS SERVICES	230,83 km	SAINT-ALBAN	
14 SOMAGES	237,6 km	GER	✓
15 ANCHEN - Oloron Ste Marie	242,07 km	OLORON-SAINTE-MARIE	✓

+ NOUVELLE RECHERCHE

MODIFIER LA RECHERCHE

IMPRIMER

MA RECHERCHE

Localisation : Pl. Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux, France

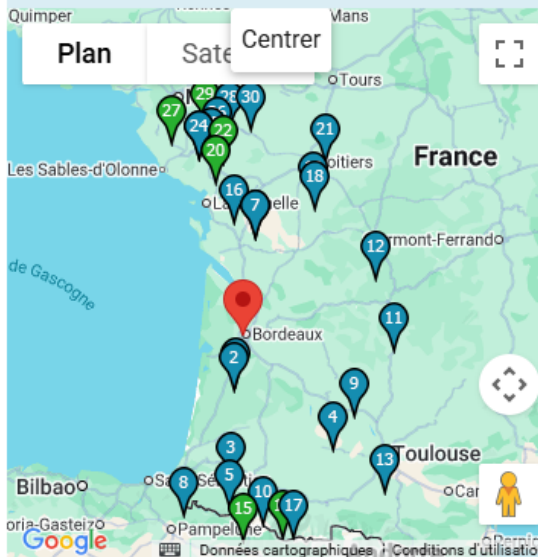
Déchets : Amiante ciment + Tube fluorescent, lampe + Bois dangereux + Amiante libre + Déchets électriques et électroniques

Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan

Sat

Centrer



Points de collecte partenaires de la REP Bâtiment (PMCB)

ANNEXE 1 – Définition des catégories de déchets

- **DD : Déchets Dangereux :**
 - Cette typologie de déchets représente 3% des déchets du bâtiment (source ADEME – REP bâtiment 2021).
 - Les déchets dangereux sont des déchets qui présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen.
- Exemples de déchets de chantier dangereux : déchets de construction contenant de l'amiante ou équipements pollués par des fibres d'amiante, produits recouverts de peinture au plomb, bois fortement traités (bardage, poteaux, traverses...), déchets d'équipements électriques et électroniques (climatiseur, radiateur électrique...), lampes, néons, terre polluée par des hydrocarbures, bouteilles de gaz ou sous pression, etc.
- **DI : Déchets Inertes :**
 - Cette typologie de déchets représente 76% des déchets du bâtiment (source ADEME – REP bâtiment 2021)
 - Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent pas de réactions physiques ou chimiques, ne sont pas biodégradables et ne sont pas solubles dans l'eau.
 - Exemples de déchets de chantier inertes : gravats, sable, tuiles, béton, ciment, mortier, carrelage, céramique, terre et cailloux non pollués, verre blanc, verre feuilleté, verre teinté, miroir, etc.
 - REP PMCB
 - Déchets inertes relevant de la filière REP : béton yc ferrailé ; Briques, Tuiles ; céramique ; mélange béton-brique-tuile-céramique ; mélange bitumineux ; Cailloux-Pierre-enrochement-granulats ; Pierre de taille-pavés ; ballasts.
 - Déchets inertes ne relevant pas de la filière REP PMCB : Terre excavée non polluée ; déchets issus de travaux publics – plâtre.
- **DNIND : Déchets Non Inertes Non Dangereux :**
 - Cette typologie de déchets représente 21% des déchets du bâtiment (source ADEME – REP bâtiment 2021)
 - Il s'agit de déchets qui ne sont pas inertes et qui ne sont pas dangereux.
 - Exemples de déchets de chantier non dangereux : bois, palettes, métaux, plastiques, plaques de plâtre, isolants, polystyrène, fenêtres, moquette et revêtement de sol textile, ameublement, terre végétale, déchets verts, etc.
 - REP PMCB
 - Déchets Non inertes Non Dangereux relevant de la REP PMCB : Bois, Métaux, Plastiques, Menuiseries vitrées ; Laine de verre, Laine de roche, Plâtre et plaques de plâtre.
 - Déchets Non inertes Non Dangereux relevant de la REP PMCB : déchets verts ; déchets issus de travaux publics ; DEEE ; Déchets diffus spécifiques ; déchets d'emballages ; déchets en mélange.
- **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques :** Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont des déchets qui proviennent d'équipements électriques et électroniques en fin de vie. Ils peuvent être des équipements domestiques, professionnels ou industriels. Les DEEE contiennent souvent des substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine, telles que le plomb, le mercure,...
- **DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement :** Les déchets d'équipement d'ameublement (DEA) sont des déchets qui proviennent d'équipements d'ameublement en fin de vie. Il peut s'agir de meubles, de matelas, de sommiers, de rideaux, de tapis, etc. Les DEA sont souvent composés de matériaux divers, tels que le bois, le métal, le plastique, le textile, etc

ANNEXES FOURNIES

1.1. Tableau détails

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.7.492 - Systèmes de sécurité incendie	Détecteur de fumée - DFCI (dangereux) - poids indicatif : 8 kg (DD)		86	u	86	0,688	Ensemble des locaux	0		DD				X
4.2.261 - Plaques fibrociment	Plaque - fibre-ciment Amianté - poids indicatif : 13,5 kg / M2 (DD)	2m2	2	m2	4	0,054	Allège circulations, localisation cf. Rapport amiante	0		DD		X		
5.1.279 - Carreaux de plâtre	Carreaux de plâtre avec enduit amianté- ep 80mm - poids indicatif : 70 kg / M2 (DD)	358m2	1	m2	358	25,06	Salle d'eau chambre et pièce 11B117, 11BC459 - Localisation cf. Rapport amiante	0		DD		X		

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.3.298 - Plaques / Panneaux plafonds suspendus	Plaque de plâtre + ossatures - séparation sur site - masse indicative : 11,1 kg /M2 (DD)	67m2	1	m2	67	0,745	Entrée chambre, localisation cf. rapport amiante	0		DD		X		
5.5.305 - Blocs portes coupe-feu intérieurs	Porte coupe-feu - poids indicatif : 30kg/M2 (DD)	2.25m * 3.41m	6	m2	46,035	1,381	Paliers ascenseurs, localisation cf. Rapport amiante	0		DD		X		
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - avec peinture au plomb poids indicatif : 48 kg/M2 (DD)	2.04m * 1.23m	14	m2	35,129	1,714	CH 11DE016,CH 11DE017,CH 11DE018,CH 11DE019,CH 11DE023,CH 11DE024,CH 11DE025, CH 11DE027,CH 11DE028,CH 11DE029,CH 11DE030,CH 11DE031,RESERVE 11DE032,BUREAU 11BC003	0		DD		X		

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - âme alvéolaire - avec peinture au plomb - Masse indicative : 12 kg/M2 (DD)	0.71m * 2.04m	11	m2	15,932	0,19	SANIT 11DE569,SANIT 11DE566,SANIT 11DE559,SANIT 11DE556,SANIT 11DE573,SANIT 11DE574,SANIT 11DE577,SANIT 11DE580,SANIT 11DE583,SANIT 11DE589,SANIT 11DE59,SANIT 11DE600,SANIT 11DE597,SANIT 11DE5921,SANIT 11BC513	0		DD			X	
6.2.333 - Fenêtres extérieures	Fenêtre - aluminium - double vitrage - avec mastic de vitrage amianté / poids indicatif : 29,7kg / M2 (DD)	2.3m * 1.55m	81	m2	288,765	8,579	Façades, localisation cf. rapport amiante	0		DD		X		

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
7.1.357 - Plinthes	Plinthe + colle amianté poids indicatif : 0,53 kg /ml (DD)	865m	1	m	865	0,458	Localisation cf. Rapport amiante	0		DD		X		
7.2.366 - Autres revêtements des murs et plafonds	Colle de faïence/carrelage amianté - poids indicatif : 5 kg /M2 (DD)	23m2	1	m2	23	0,115	Localisation cf. Rapport amiante	0		DD		X		
7.2.366 - Autres revêtements des murs et plafonds	Enduit plâtre + peinture+ - amianté ep env 2 mm - poids indicatif : 1,85 kg /M2 (DD)	1060m ²	1	m2	1060	1,961	Plafonds, localisation cf. Rapport amiante	0		DD		X		

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
7.2.366 - Autres revêtements des murs et plafonds	Enduit + peinture+ papier mural - amianté - en pâte - ép env 2 mm - poids indicatif : 1,85 kg /M2	2619m ²	1	m2	2619	4,845	Murs, poteaux, localisation cf. Rapport amiante	0		DD				
11.1.498 - Banques d'accueil / Consoles	Comptoir - d'accueil - bois masse indicative : 21kg		2	u	2	0,042	Pièce 11AX435	0		DEA				
11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Colonne bois mélaminé H213 mase indicative 20 kg		1	u	1	0,02	Pièce 11ED221	0		DEA				
11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Bibliothèque bois portes vitrées masse estimative 80kg		4	u	4	0,32	Bibliothèque	0		DEA				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Meubles sous paillasse humide poids estimatifs 80 kg		6	u	6	0,48	Pièces:11DE223,11DE226,11BC016,11BC10411,11BC1031,1BC102	0		DEA				
11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Meuble bas bois mélaminé 224*73 mase indicatives 70kg		3	u	3	0,21	Pièce 11ED221	0		DEA				
11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Meuble haut - bois mélaminé poids estimatifs 25kg		21	u	21	0,525	Pièces : 11DE223,11DE226, 11BC016,11BC102, 11BC108,11AX482	0		DEA				
11.1.505 - Placards préfabriqués ou menuisés	Caisson mural bois mélaminé masse indicative 20 kg		6	u	6	0,12	Pièce 11ED221	0		DEA				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Porte de placard meuble haut - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.63m * 0.73m	10	m2	4,599	0,051	Pièce 11DE223	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard meuble haut - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	1m * 0.3m	2	m2	0,6	0,007	Pièce 11DE226	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Porte de placard meuble haut - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.63m * 0.73m	10	m2	4,599	0,051	Pièce 11DE223	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard colonne- bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.3m * 2m	1	m2	0,6	0,007	Pièce 11DE226	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard colonne- bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.3m * 2m	1	m2	0,6	0,007	Pièce 11DE226	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Distributeur essuie-mains papier - ABS - masse indicative : 2,03 kg (sans papier)		38	u	38	0,077	Salle d'eau chambres, Sanitaires, Pièces: 11DE221,11DE223, 11DE226,11AX464, 11BC442,11BC443, 11BC447	0		DEA				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placard meuble bas paillasse - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.73m * 0.3m	8	m2	1,752	0,019	Pièce 11DE226	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Porte de placard meuble bas paillasse - bois compact masse indicative : 11 kg / M2	0.48m * 0.78m	5	m2	1,872	0,021	Pièce 11DE223	100	Bon	DEA	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
5.6.319 - Autres éléments de métallerie et quincaillerie	Ferme-Porte - groom - aluminium - poids indicatif : 1,4 kg		50	u	50	0,07	Ensemble des locaux	0		DEA				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.1.447 - Armoires divisionnaires / Tableaux divisionnaires	Armoire électrique avec équipement - poids indicatif : 14kg		23	u	23	0,322		0		DEEE				
10.2.462 - Autres éléments de distribution électrique	Point d'accès Wifi - plafonnier - poids indicatif : 0,767 kg		5	u	5	0,004	Circulations	100		DEEE				
10.3.463 - Balises	Balise veilleuse - masse indicative : 0,150 kg		56	u	56	0,008	Circulations	0		DEEE				
10.3.467 - Eclairages en suspension	Plafonniers - 1 lampe fluorescente - masse indicative : 2,9 kg		30	u	30	0,087	Palier ascenseur	0		DEEE				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.3.467 - Eclairages en suspension	Plafonniers 30X30 - poids indicatif : 0,6 kg		42	u	42	0,025	Circulations	0		DEEE				
10.3.467 - Eclairages en suspension	Plafonniers - 2 lampes fluorescentes - poids indicatif : 4,3 kg		55	u	55	0,237	Circulations	0		DEEE				
10.3.467 - Eclairages en suspension	Plafonniers, Hublots - poids indicatif : 0,6 kg		5	u	5	0,003	Sanitaires	0		DEEE				
10.3.472 - Dalles lumineuses	Luminaires (60x60) encastrés à lamelles / Réflecteur + grille + lampes fluorescentes - poids indicatif : 2,3 kg		98	u	98	0,225	Circulations	0		DEEE				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.3.472 - Dalles lumineuses	Panneau led 60x60x3 - poids indicatif : 1,9 kg / unité		20	u	20	0,038	Zone bureaux 11AX446,11AX451, 11AX452,11AX453, 11AX454,11BC458, 11BC006,11BC007, 11BC008	100		DEEE	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
10.3.473 - Réglettes	Réglette plastique - pour 2 tubes - masse indicative : 1,13 kg		2	u	2	0,002	Local 11DE251	0		DEEE				
10.3.473 - Réglettes	Réglette plastique + 1 tube (inclus) - 60 cm - masse indicative : 1 kg		35	u	35	0,035	Salle d'eau chambres, Sanitaire 11FG458,	0		DEEE				
10.3.474 - Eclairages encastrés	Spot Halogène - poids indicatif : 0,83 kg / unité		2	u	2	0,002	Salle d'eau 11DE028	0		DEEE				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.3.474 - Eclairages encastrés	Spot		4	u	4	0,004	Circulation- salle d'attente	0		DEEE				
10.3.475 - Autres appareils d'éclairage	Tube fluorescent (extrait des luminaires) - masse indicative : 0,1 kg /unité		526	u	526	0,053	Ensemble des locaux	0		DEEE				
10.3.475 - Autres appareils d'éclairage	Ampoule fluocompacte - poids indicatif : 0,05 kg		84	u	84	0,004	Circulations	0		DEEE				
10.4.476 - Prises courants forts	Prise de courant / interrupteur - masse indicative : 0,08kg / unité		490	u	490	0,039	Ensemble des locaux	0		DEEE				
10.5.480 - Baie de brassage informatique	Répartiteur téléphonie - poids indicatif 1,2kg		45	u	45	0,054		0		DEEE				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.6.486 - Autres équipements spécifiques	Bandeau d'affichage lumineux		2	u	2	0,006	Circulations	0		DEEE				
10.6.486 - Autres équipements spécifiques	Système de transport pneumatique		2	u	2	0,05	Pièces : 11DE220,11BC106	0		DEEE				
10.6.486 - Autres équipements spécifiques	Système appel infirmière		35	u	35	0,175	Ensemble des chambres, office, bureau infirmière	0		DEEE				
10.7.495 - Autres systèmes de sécurité	BAES - Poids indicatif : 0,45kg/unité		10	u	10	0,005	Circulations	0		DEEE				
11.3.521 - Autres équipements	Sèche mains électrique		2	u	2	0,016	Sanitaires	0		DEEE				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
8.3.404 - Cassettes	cassette plafond-système de climatisation - plafond - poids indicatif :25kg		4	u	4	0,1	Circulations	100		DEEE	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	paroi de douche - vitrage 8 mm - poids indicatif = 20 kg / M2	3m2	1	m2	3	0,06	Sde 11DE028	0		DI				
6.3.351 - Autres habillages et ossatures	Miroir - eval M2 - sans support - poids indicatif : 9,9 kg / M2	0.42m * 0.62m	41	m2	10,676	0,105	Salle d'eau chambres, Sanitaires, Pièce 11FG458	0		DI				
7.1.354 - Carrelage	Colle carrelage - Masse indicative : 5,42kg/M2	87m2	1	m2	87	0,472	Plancher, Sanitaires ailes 1 et 2, office 11DE223, ZONE Pharma 11BC105	0		DI				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
7.2.362 - Faïence	Faïence - céramique ep 0,8 cm : poids indicatif : 16 kg /M2	293m2	1	m2	293	4,688	Zone sanitaires, pièces, 11BC016, office 11BC103,zone pharma 11BC105,pièces 11BC117,11AX482, 11FG458 Sde ch aile 2	0		DI				
9.3.423 - Cuvettes de WC	WC (cuvette et réservoir) - porcelaine - poids indicatif : 32kg / unité		11	u	11	0,352	Sanitaires, Pièce 11FG45811,11BC443,11BC447,	0		DI				
9.3.423 - Cuvettes de WC	WC suspendu - porcelaine - poids indicatif 19,6 kg		35	u	35	0,686	Salle d'eau chambres	0		DI				
9.3.425 - Eviers	Evier - céramique - 2 bac - masse indicative : 26 kg		2	u	2	0,052	Pièces 11BC108,11AX482	0		DI				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
9.3.427 - Lavabos	Lavabo suspendu - céramique - poids indicatif : 10 kg / unité		42	u	42	0,407	Salle d'eau chambres, Sanitaires, Pièce 11FG458, 11BC104, 11BC110, 11BC446	0		DI				
9.3.428 - Lave-mains	Lave-main - céramique - poids indicatif : 3,6 kg / unité		5	u	5	0,018	Pièces: 11DE221, 11DE223, 11DE226, 11AX464, 11BC442, 11BC443, 11BC447	0		DI				
9.3.432 - Receveurs de douche	Bac à douche - céramique - poids indicatif : 20 kg/ unité		3	u	3	0,06	Salle de bains 11B110, 11DE028	0		DI				
9.3.436 - Vidoirs / Déversoirs	Vidoir - céramique - poids indicatif : 14,2 kg		3	u	3	0,043	Pièces ; 11AX482, 11DE226, 11BC109	0		DI				
10.2.458 - Goulottes	Goulotte - PVC - poids indicatif : 0,617 kg /ml	4.5m	35	m	157,5	0,098	Chambres	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
10.2.458 - Goulottes	Goulotte - PVC - masse indicative : 0,11 kg /ml	110m	1	m	110	0,012	Zone de bureaux	0		DNIND				
10.2.458 - Goulottes	Gaines de tête de lit murale	6m	37	m	222	2,22	Chambres, pièce 11BC016	0		DNIND				
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placards et aménagements	2.2m * 0.4m	10	m2	8,8	0,132	Pièce 11DE214	0		DNIND				
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Accroche serviette - acier - tube - poids indicatif : 0,20 kg/unité		35	u	35	0,007	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placards et aménagements	1.8m * 1.4m	35	m2	88,2	1,323	Ensemble des chambres	0		DNIND				
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Tablette bois mélaminé salle d'eau	0.8m * 0.4m * 0.02m	38	m3	0,243	0,001	Salle d'eau chambres, sanitaires	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placards et aménagements	0,72m * 0,40cm	10	m2	8,8	0,132	Pièce 11DE214	0		DNIND				
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Patère Chaville - acier - poids indicatif : 0,5 kg		35	u	35	0,018	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs	Portes de placards et aménagements	0.7m * 1.9m	8	m2	10,64	0,16	Bureau 11BC106, 11DE220	0		DNIND				
11.3.513 - Abattants de WC	Abattant WC - PVC - masse indicative : 1,8 kg / u		40	u	40	0,072	Salle d'eau chambres, et sanitaires	0		DNIND				
11.3.515 - Distributeurs de savon	Distributeur savon masse 1 kg		39	u	39	0,039	Salle d'eau chambres, Sanitaires, Pièces: 11DE221,11DE223, 11DE226,11AX464	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
11.3.521 - Autres équipements	Barre d'appui PMR - Acier - masse indicative : 0,5 kg / unité		35	u	35	0,018	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
3.6.201 - Rampes	Lise de protection mural - bois - eval ml - poids indicatif : 1,5 kg/ml	200m	1	m	200	0,28	Circulation	0		DNIND				
5.1.279 - Carreaux de plâtre	Carreaux de plâtre - ep 80mm - poids indicatif : 70 kg / M2	353m2	1	m2	353	24,71	Placards techniques circulations, pièces 11FF458 à 11FG451, 11AX450, sanitaires publics, zone attente 11AX435	0		DNIND				
5.1.280 - Cloisons amovibles / Cloisons mobiles	Cloison vitrée-bloc-porte vitré + profilés alu poids estimatif : 16,35 kg/M2	23m2	1	m2	23	0,376	Pièces 11BC106, 11AX475, 11DE220	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.1.282 - Plaques / Panneaux	Cloison démontable - vitrée + 2 plaques bois vitre - sur montant alu - démantèlement sur site - poids indicatif : 29 kg / M2	41m2	1	m2	41	1,189	Zone attente 11AX435,11BC447	100		DNIND	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)			
5.1.282 - Plaques / Panneaux	Cloison démontable - vitrée + 2 plaques bois vitre - sur montant alu - démantèlement sur site - poids indicatif : 29 kg / M2	10m2	1	m2	10	0,29	Pièce 11BC016	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.1.282 - Plaques / Panneaux	Cloison fixe - 2 plaques plâtre + rails et montants + laine de verre 45 mm - démantèlement sur site - poids indicatif : 44,6 kg / M2	80m2	1	m2	80	3,568	Zone attente 11AX472	0		DNIND				
5.1.282 - Plaques / Panneaux	Verre pour cloison - Simple vitrage - 5 mm + châssis acier- poids indicatif : 12,5 kg / M2	7m2	1	m2	7	0,088	Zone attente 11AX435, pièces 11BC007, 11BC105	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.3.294 - Fixations pour plafonds suspendus	ensemble porteurs et entretoises - acier - pour faux plafond - poids indicatif : 1,08 kg /M2 (ratio porteurs/entretoises)	1447m ²	1	m2	1447	1,563	Ensembles des faux plafonds	0		DNIND				
5.3.294 - Fixations pour plafonds suspendus	Ossature apparente de faux plafond avec finition laqué blanc : en M2 - poids indicatif : 1,6 kg /M2	597m ²	1	m2	597	0,955	Ensembles des faux plafonds	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.3.298 - Plaques / Panneaux plafonds suspendus	Dalle de plafond 60x60 - laine de verre - sans ossature - masse indicatif : 1,617 kg / m2	595m2	1	m2	595	0,964	Plafonds,	0		DNIND				
5.3.298 - Plaques / Panneaux plafonds suspendus	Plaque de plâtre + ossatures - séparation sur site - masse indicative : 11,1 kg /M2	138m2	1	m2	138	1,535	Pièces 11BC016, 11BC006,11BC102, 11BC007 ,11BC008	0		DNIND				
5.3.298 - Plaques / Panneaux plafonds suspendus	Lame acier + ossature- plafond poids indicatif : 4 kg/ M2	850m2	1	m2	850	3,4	Plafonds, circulations, sanitaires, Lingerie 11BC111,, Bureau 11BC107	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.3.298 - Plaques / Panneaux plafonds suspendus	Faux plafond : dalle de plâtre - 60x 60 - ossature non incluse - poids indicatif : 9,3 kg /M2	2m2	19	m2	38	0,353	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
5.5.305 - Blocs portes coupe-feu intérieurs	Porte coupe-feu - bois 2 vantaux - masse indicative : 22kg/m²	1.75m * 2.04m	14	m2	49,98	1,1	Circulations	0		DNIND				
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - poids indicatif : 48 kg/M2	2.04m * 1.23m	21	m2	52,693	2,571	Chambres	0		DNIND				
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - poids indicatif : 48 kg/M2	2.04m * 1.23m	21	m2	52,693	2,571	Chambres	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - huisserie métallique poids indicatif : 48 kg/M2	2.04m * 0.83m	32	m2	54,182	2,644	Zone de bureaux	0		DNIND				
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - huisserie métallique - eval surface / poids indicatif : 48 kg/M2	2.04m * 0.83m	10	m2	16,932	0,826	Zone bureaux 11AX472,11AX436, 11AX437,11AX474, 11AX475,11AX466, 11AX465,11AX464	100		DNIND				
5.5.307 - Portes / Vantaux	Porte - bois - âme alvéolaire - Masse indicative : 12 kg/M2	0.71m * 2.04m	24	m2	34,762	0,415	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
5.5.308 - Huisseries	Huisserie métallique - porte / 5,3 kg / M2 de porte	2.04m * 0.05m	35	m2	3,57	0,019	Chambres	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
5.5.308 - Huisseries	Huisserie métallique - porte / 5,3 kg / M2 de porte	2.04m * 0.05m	35	m2	3,57	0,019	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
6.2.341 - Volets	Volet roulant - aluminium - Masse indicative : 6kg/M2	2.3m * 1.55m	81	m2	288,765	1,733	Façades	0		DNIND				
8.2.389 - Bouches de ventilation	Grille de ventilation - Acier - - masse indicative : 0,66 kg		35	u	35	0,023	Ensemble des chambres	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
8.2.393 - Diffuseurs	Diffuseur de ventilation acier - pour remplacer dalle de plafond 60cm - sans caisson- poids indicatif : 4 kg /unité		15	u	15	0,06	Zone bureaux 11FG461 à 11FG466, 11AX466	100		DNIND				
8.2.401 - Autres équipements de ventilation	Bouche de ventilation - diam 125		50	u	50	0,05	Salle d'eau chambres / bureaux	0		DNIND				
9.2.415 - Conduits rigides	Réseaux pneumatique Tube PVC - diam 100 - - poids indicatif : 1,42 kg / ml	6m	1	m	6	0,009	Pièces : 11DE220,11BC106	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
9.2.415 - Conduits rigides	Tube PVC - diam 40 - (ex : évacuation douche, évier, lv) - poids indicatif : 0,33 kg /ml	100m	1	m	100	0,033	Ensemble des locaux	0		DNIND				
9.2.415 - Conduits rigides	Tuyau - cuivre - Ratio -poids indicatif : 0,45kg/ml	360m	1	m	360	0,162	Réseaux médicaux ensemble du niveaux	0		DNIND				
9.2.416 - Coudes et accessoires	Robinet mural + flexible - poids indicatif : 0,56		35	u	35	0,02	Salle d'eau chambres	0		DNIND				
9.3.420 - Baignoires	Réservoir WC plastique		29	u	29	0,074	Gaine technique	0		DNIND				

Catégorie	Surnom	Dimensions	Occurrence	Unité	Quantité	Masse (t)	Localisation	Réemployabilité (%)	Etat	Catégorie de déchets	Types d'assemblage	Amiante	Plomb	Autres polluants
9.3.420 - Baignoires	Paillasse humide résine masse indicative 16 kg		5	u	5	0,08	Pièces : 11DE223, 11DE226, 11BC016, 11BC443, 11BC446	0		DNIND				
9.3.425 - Eviers	Paillasse - inox - 2 bacs - r - poids indicatif 10		2	u	2	0,008	Pièce 11BC104	0		DNIND				
9.3.430 - Mitigeurs / Mélangeur	Robinetterie - Mitigeurs - poids indicatif : 1,45 kg		42	u	42	0,061	Salle d'eau chambres, Pièces: 11DE221, 11DE223, 11DE226, 11AX464, 11BC442, 11BC443, 11BC447, 11BC108, 11AX482	0		DNIND				

1.2. Preuves de compétence du diagnostiqueur



Annexe 1. 3 - attestation d'assurance



Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boufin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
90 487 424 608

Siège social :
Königsplatz 25
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 106 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agca.allianz.com



Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 1'000'000 EUR par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
Signed by: LORENZO BATTISTI
E-Mail: cs.30051lorenzo.battisti@allianz.com
Signing time: 23/12/2025 10:46:58
IP address: 165.75.302.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA Intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siege social :
Königsplatz 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com